



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FRANCE 2030 RÉGIONALISÉ
(anciennement PIA4 RÉGIONALISÉ)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

TASK FORCE ECONOMIE REGIONALE
24/04/2024

Éléments de contexte

- **France 2030 régionalisé** piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois
- Objectifs : viser les entreprises et les porteurs de projet **innovants** qui, individuellement ou dans le cadre de programmes collaboratifs, ont besoin d'accéder à des sources de financement pour couvrir le risque inhérent à leurs projets de R&D ou d'innovation

 **Chaque Région a choisi, dans un pilotage commun avec l'Etat sur la période 2022-2025, une déclinaison régionale sectorisée en fonction de ses priorités, autour de 4 volets :**

- Projets d'innovation : soutien des projets de RDI portés par les PME et ETI régionales
- Projets collaboratifs de recherche et développement (I-démo régionalisé)
- Accompagnement et transformation des filières
- *Ingénierie de formation (non déployé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur)*

a. Rappel du cadre : 3 Appels à Projets – enveloppe de 80,1 M€

39,1M€

Projet d'innovation

Projets individuels de R&D
Phase faisabilité/développement



PME et ETI régionales



Subvention (faisabilité) : 75 k€ à 200 k€ ou **Avance Récupérable** (développement) : 75 k€ à 500 k€
Taux d'aide : 25 % (ETI) ou 50 % (PME)



Dépôt en continu depuis juin 2022
Comité de sélection régional mensuel

18M€

Accompagnement - Transformation

Filières stratégiques

Projets individuels
Renforcer la compétitivité (filières stratégiques)
Bénéficiaire aux PME/ETI de la filière



PME, ETI, GG, Etablissement public d'enseignement supérieur et de recherche régionaux



Subvention et/ou Avance Récupérable
Assiette dépenses : supérieur à 400 k€
Taux d'aide jusque 50 % (limité à 5 M€)



Dépôt en continu depuis juin 2022
2 relèves/an (mars et septembre)

23M€

I-Démo régionalisé

Projets collaboratifs de R&D



Groupement de partenaires intra ou interrégionaux (2 entreprises, dont 1 PME ou ETI + 1 établi. de recherche)



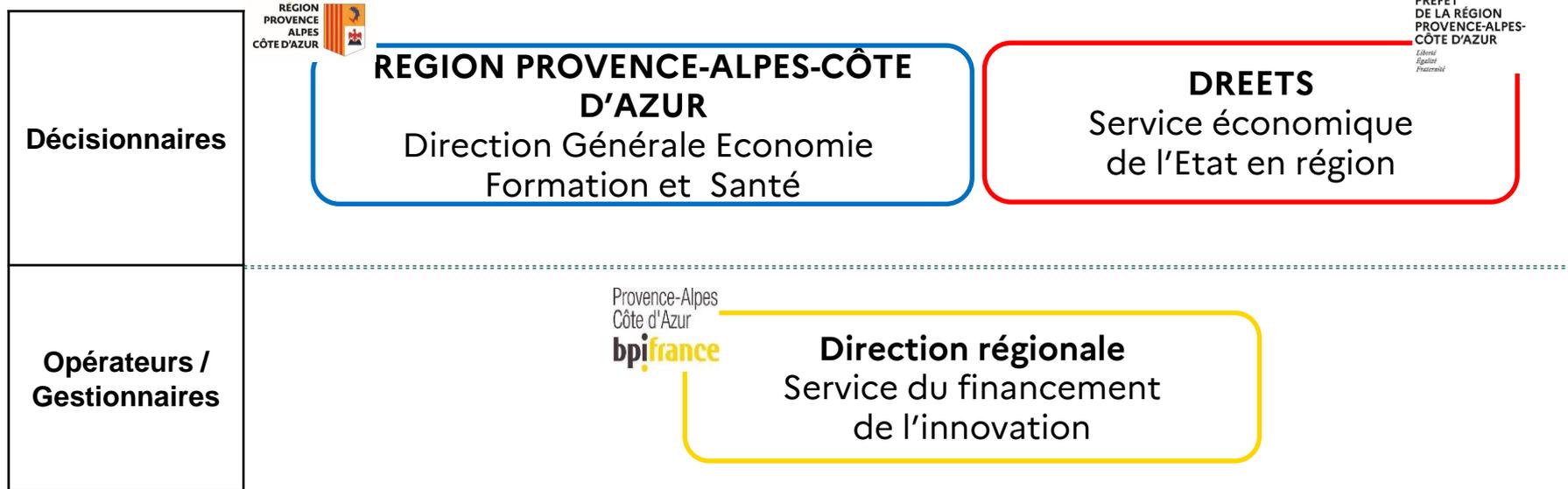
Subvention

Assiette des dépenses :
- Intrarégional : de 500 k€ à 4 M€
- Interrégional : de 1 M€ à 4 M€
Taux d'aide entreprises : 25 à 55 %
+ 5 % *bonification si labélisation pôle de compétitivité*
(laboratoires publics : 100 % coûts marginaux ou 50 % coûts complets)



Dépôt en continu depuis septembre 2022
2 relèves/an (avril et octobre)
Comité de sélection régional semestriel

a. Rappel du cadre : équipes opérationnelles



b. Processus d'instruction

Mise en œuvre opérationnelle avec les opérateurs

Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers :

- **Mai 2022** : Volets Projet d'innovation et Structuration des Filières
- **Juin 2022** : Volet i-Demo Régionalisé

[Innovation Avenir Provence-Alpes-Côte d'Azur
\(innovationavenir-provencealpescotedazur.fr\)](http://innovationavenir-provencealpescotedazur.fr)

Innover en Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire d'innovation. Ses huit pôles de compétitivité, son écosystème FrenchTech, ses 300 laboratoires de recherche publique rassemblant près de 9 000 chercheurs et l'implantation de structures dédiées à la valorisation de la recherche et au transfert de technologies (instituts, Idex, plateformes technologiques, CEA Tech, etc.) sont autant d'acteurs qui témoignent du dynamisme et du potentiel d'innovation présents en région.

Fort du succès du Programme PIA3 Régionalisé entre 2018-2020 avec la mobilisation de 30 M€, l'Etat a décidé d'inclure une enveloppe régionalisée dans le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4) qui sera gérée en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par ce programme, l'Etat et la Région vont investir conjointement dans des actions en faveur du développement des entreprises innovantes pour financer des projets individuels ou collaboratifs d'envergure régionale voire nationale entrant dans les priorités régionales définies dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et le Plan Climat régional.

C'est ainsi près de 74 M€ qui seront mobilisés jusqu'en 2025 pour financer ces projets au travers de trois actions complémentaires :

- **Projets d'Innovation | France 2030**
Une aide financière permettant d'accompagner les projets de recherche et développement portés par une PME ou ETI du territoire, en phase d'étude de faisabilité ou de développement.
- **Projets d'accompagnement et transformation des Filières | France 2030**
Un soutien à la structuration de filières régionales clefs par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D.
- **Projets Collaboratifs R&D (I-Démo Régionalisé) | France 2030**
Un soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement conduits par un consortium qui rassemble au minimum deux partenaires industriels ou de services dont une PME ou une ETI et un partenaire de recherche, aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière.

Accédez aux informations de l'appel à projet qui vous concerne :

Projets
d'Innovation

Projets
individuels

Projets
Filières

Structuration via des
investissements partagés

Projets I-Démo
régionalisé

Projets
collaboratifs

France 2030 régionalisé | Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Projets d'Innovation



De 75 K€ à 500 K€

d'aides destinées au développement d'innovations dans les PME ou ETI de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Date de clôture

L'appel à projets « Projets d'Innovation – PEA4 » est ouvert en continu jusqu'au 31/12/2025 ou jusqu'à épuisement du fonds.
À noter : la date de candidature à télécharger ci-dessous est celle qui fait foi, il n'y a pas d'autres documents à télécharger au moment du dépôt sur la plateforme.



En détail...

L'action « Projets Innovation » c'est quoi ?	+
Quel est le montant de financement ?	+
Que finance l'action « Projets d'Innovation » ?	+
Quelles sont les dépenses éligibles ?	+
Puis-je en bénéficier ?	+
Quand et comment candidater ?	+
Contact et information	+



24/04/2024

France 2030 régionalisé | Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Amélioration et transformation des filières



Jusqu'à 5 000 K€

d'aides destinées au développement de filières stratégiques

Date de clôture

Les appels à projets « Accompagnement et transformation des filières en Provence-Alpes-Côte d'Azur – P144 » sont ouverts sur une base annuelle avec des relèves semestrielles (30 mars et 30 septembre), dans la limite des crédits disponibles jusqu'au 31/12/2025, la date de dépôt du dossier faisant foi.

À noter : la date de candidature à télécharger ci-dessous est celle qui fait foi, il n'y a pas d'autres documents à télécharger au moment du dépôt sur la plateforme.



En détail...

L'action « Projets de Filières » c'est quoi ?	+
Quel est le montant de financement ?	+
Que finance l'action « Projets de Filières » ?	+
Puis-je en bénéficier ?	+
Quand et comment candidater ?	+
Contact et information	+



France 2030 régionalisé | Provence-Alpes-Côte d'Azur

Projets collaboratifs i-Démo régionalisé



De 0.25 M€ à 2 M€

d'aides destinées au développement de projets collaboratifs

Date de clôture

Les appels à projets « Projets collaboratifs / I-Démo Régionalisé en Provence-Alpes-Côte d'Azur – France 2030 régionalisé » sont ouverts sur une base annuelle dans la limite des crédits disponibles jusqu'au 31/12/2025, la date de dépôt du dossier faisant foi.

Les relèves se font 2 fois par an suivant le calendrier ci-dessous :

- Mercredi 24 avril 2024 à 12h
- Mardi 29 octobre 2024 à 12h
- lundi 28 avril 2025 à 12h
- Mardi 28 octobre 2025 à 12h

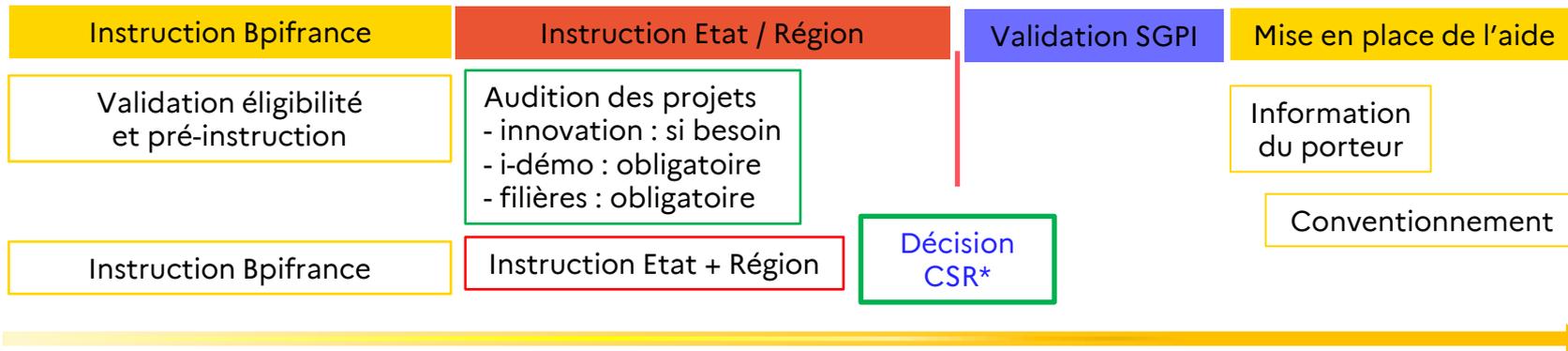


En détail...

L'action « Projets i-Démo régionalisés » c'est quoi ?	+
Quelles sont les modalités de financement ?	+
Que finance l'action « Projets i-Démo Régionalisés » ?	+
Puis-je bénéficier des projets I-Démo Régionalisés ?	+
Quand et comment candidater ?	+
Contact et information	+



a. Processus d'instruction



Délai moyen d'instruction à compter du T0 (dossier déclaré complet par Bpifrance) :

- Innovation : 3 mois
- i-démo : 6 mois
- Filières : 6 mois

* CSR : Comité de Sélection Régional

b. Bilan synthétique juin 2022 – avril 2024

Projets d'innovation

Total :

12,7M€

Accordés

65

Bénéficiaires

sur 95 dossiers décidés

Dont :

9,2M€

Subvention

3,5M€

Avance Récup.

Projets collaboratifs de R&D i-DEMO

Total :

Région impliquée dans 34 consortiums dont
30 en tant que chef de file

13

Projets validés

14,1 M€

Accordés

35

Bénéficiaires/partenaires en région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Projets Filières

Total :

5

Projets déposés

2M€

Accordés

1

Bénéficiaire

2

Dossiers
en cours

Plateforme de dépôt : <http://innovationavenir-provencealpescotedazur.fr>

Correspondants Etat (DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur) : dreets-paca.pia@dreets.gouv.fr

Ophélie Katszer / Pierre Pic / Bertha Besteiro (SeEr)

Correspondants Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : pia4regionalise@maregionsud.fr

Bérengère Bonnaffoux / Sylvie Bertin (SFE) – Sandrine Coppens (SIREs)

Stéphane Martayan (SFI)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Direction Générale
Economie Emploi
Formation, Innovations
et International**

**RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**

